

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 15 décembre 2022**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	Absent	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour	Absente	Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger		Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard		Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau	Absente	Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée	Absent	Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée	Absente	Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc	Absente	Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde	Absente	Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	Absente	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs	Absente	Madame Myriam MÉNARD
Des Sources	Absent	Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux	Absente	Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	Absent	Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	Absente	Madame Isabelle LAFRANCE
Du Petit-Collège		Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	Absente	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin	Absente	Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan		Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde	Absent	Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil	Absente	Madame Myuri VARAPPURAGASAM
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond	Absente	Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Mailin AGUILERA
Hébert	Absent	Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	Absent	Monsieur Fadi AOUN
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard	Absente	Madame Geneviève GOUPIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan	Absent	Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Kahina LADJ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton		Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide		Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	Absente	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeoys		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard	Absente	Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal		Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont	Absente	Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absent	Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	Absent	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	Absente	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte		Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest	Absent	Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré	Absente	Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	Absent	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent		Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis		Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes		Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODÈRE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide	Absente	Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall		Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Isabelle Médeiros, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Cristina Ungureanu, substitut, école Dorval-Jean-XXIII
 Madame Marie-Josée Gauvin, substitut, école Édouard-Laurin
 Madame Élise Gaudette, substitut, école Jonathan
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal
 Madame Mardine Toussaint, substitut, école Perce-Neige
 Madame Geneviève Bastien, substitut, école Saint-Clément-Ouest

Public

Monsieur Étienne Chabot, parent, école Saint-Clément-Ouest
 Monsieur Komla Avoumatsodo, parent, école Perce-Neige

Autres présences

Madame Sadie Hassan, parente, école de l'Altitude
 Monsieur Koné Ousmane, parent, école de l'Altitude

Monsieur Redouane Bouzeleta, parent, de l'Altitude
Monsieur Étienne Chabot, parent, école Saint-Clément-Ouest
Madame Bibiche Kaouthar, parente école Perce-Neige
Monsieur Zaidan Obada, parent, école de l'Altitude
Madame Jessica Talbot, parente, école Dalbé-Viau
Monsieur Ibrahim Amani, parent, école de l'Altitude
Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude
Madame Nadia Bachar, parente, école de l'Altitude
Madame Komla Avoumatsodo, parente, école Perce-Neige
Madame Fatima Ziani, parente, école de l'Altitude
Monsieur El Mostapha, parent, école de l'Altitude

Autres présences

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB
Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Madame Naim souligne que plusieurs parents assistent à la rencontre en tant que membres du public. Elle leur explique la procédure à suivre s'ils désirent prendre la parole.

1. PAROLE DU PUBLIC

Madame la vice-présidente indique que plusieurs parents de l'école de l'Altitude sont présents afin d'entendre la réponse qu'offrira monsieur Dominic Bertrand à une lettre qu'ils ont envoyée au CP concernant le transport.

2. MOT DU DG

Monsieur le DG salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil.

Monsieur Bertrand confirme qu'une lettre de parents de l'école de l'Altitude a été acheminée au CSSMB afin de lui demander d'offrir du transport scolaire à leurs enfants (autobus jaunes). En guise de préambule, monsieur Bertrand indique qu'il y a quatre écoles secondaires qui bénéficient d'un transport en autobus jaune sur l'Île de Montréal. Ces quatre écoles appartiennent toutes au CSSMB et sont situées dans l'Ouest. Il s'agit des écoles Saint-Georges, Félix-Leclerc, Dorval-Jean-XIII et des Sources. Nous avons 14 écoles secondaires au CSSMB. Cela signifie donc que 4 écoles secondaires du CSSMB bénéficient d'un transport en autobus jaune alors que l'ensemble des élèves des autres écoles sont transportés par le biais de la STM. Monsieur Bertrand spécifie que les élèves des CSS de la Pointe-de-l'Île et de Montréal sont transportés par la STM. Il explique que les élèves situés dans l'Ouest sont transportés par des autobus jaunes parce que la STM ne dessert pas adéquatement certains secteurs de ces quatre écoles secondaires. Monsieur le DG souligne que 320 élèves de l'école de l'Altitude sont des marcheurs tandis que 396 autres utilisent le transport en commun. Le temps de transport maximum pour les enfants est d'une trentaine de minutes, incluant une dizaine de minutes de marche, au plus, pour les plus éloignés d'un arrêt d'autobus. Monsieur Bertrand indique que la bâtisse de l'école de l'Altitude a été acquise de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson. Il rappelle qu'une consultation avait été lancée, en 2020, lorsqu'est venu le temps de déterminer les territoires d'appartenance. Les parents avaient été informés qu'il s'agissait d'une école qui ne bénéficierait pas du transport. Monsieur Bertrand déclare bien comprendre la demande ayant été adressée mais la décision fut prise en fonction de l'endroit où habitent les élèves et du service pouvant être offert par la STM. Il ajoute que c'est vraiment d'une façon exceptionnelle que le CSSMB offre du transport scolaire en autobus jaune pour ses élèves du secondaire. Monsieur Bertrand soutient que cela n'empêcherait pas d'éventuelles

discussions supplémentaires. Il ajoute qu'il serait ouvert à ce qu'une rencontre puisse être organisée avec les représentants de l'école de l'Altitude s'ils souhaitent poursuivre les discussions. Il mentionne être conscient que les échanges sont limités dans un forum comme celui de la séance du CP. Monsieur Bertrand ajoute qu'il pourra également répondre aux éventuelles questions complémentaires.

Un parent de l'école de l'Altitude déclare que les parents de l'école ont des points à adresser au CSSMB car les arguments ayant été donnés sont entendus depuis 2020. Il soutient que le découpage ayant été effectué en 2019 fut mis en place par le CSS. Il déclare que les parents ont remarqué, en consultant une carte géographique, que certaines écoles primaires (ex : école Dollard-Des-Ormeaux ou les trois écoles de l'Île-Bizard) sont plus proches de l'école de l'Altitude. Il soutient qu'elles ont plutôt été associées à l'école secondaire des Sources, leur permettant de bénéficier du transport scolaire. Il déclare que le secteur Cloverdale, par exemple, est plus accessible à l'école secondaire des Sources qu'à l'école de l'Altitude et que cela n'a pas été pris en considération. Il relate que l'école de l'Altitude présente à peu près les mêmes conditions que les écoles des Sources, Félix-Leclerc, Saint-Georges et Dorval-Jean-XXIII sans bénéficier du même service.

Un second parent de l'école de l'Altitude signale que les enfants de l'école de l'Altitude ont rencontré certaines difficultés de déplacements durant les deux ou trois dernières années. Il mentionne qu'il a été mentionné, lors de la dernière séance du CÉ, que les enfants souffrent énormément et que de fréquents et nombreux retards ont été constatés. Il soutient que le boulevard Gouin est souvent embouteillé et qu'il est, dès lors, très difficile pour plusieurs enfants d'arriver à l'heure à l'école. Il ajoute que les parents sont obligés de s'organiser. Il raconte que des parents de son quartier se sont organisés pour faire la navette des enfants. Il déclare que des messages sont fréquemment envoyés aux parents pour leur expliquer que les enfants sont en retard. Il mentionne que les enfants ne se lèvent pas en retard mais que le déplacement constitue un véritable obstacle pour leur ponctualité. Il évoque un accident s'étant produit causé par la précipitation ou le stress de rater l'autobus. Le parent explique que de rater cet autobus signifie forcément qu'ils arriveront en retard à l'école. Il relate que les parents se sont demandé pourquoi ne pas offrir un moyen de transport qui permettrait de résoudre ce problème afin que les enfants se sentent à l'aise d'aller à l'école. Il indique que les parents de l'école de l'Altitude, défendant l'intérêt des élèves, visitent le CP afin que leur message soit porté au bon endroit et qu'on puisse trouver une solution à cette question. Le premier parent ayant pris la parole ajoute que la majorité des élèves doit se rendre à pied sur plusieurs centaines de mètres représentant parfois jusqu'à 20 minutes de marche, et ce dans toutes les conditions météorologiques (ex : neige, verglas). Il répète que l'école de l'Altitude présente pourtant les mêmes caractéristiques que des écoles comme Félix-Leclerc, des Sources ou Dorval-Jean-XIII. Il ajoute que l'éclairage des rues est souvent déficient et que certains élèves présentent parfois de légers handicaps. Il souligne également l'absence de trottoirs rendant les déplacements difficiles et dangereux, surtout en hiver. Le parent dit se demander ce qui différencie l'école de l'Altitude des autres écoles secondaires mentionnées et que les enfants doivent supporter cette situation pour une troisième année consécutive.

Un troisième parent signale que son fils fréquente le secondaire 3 de l'école de l'Altitude. Il soutient que le prix de la carte Opus est passé de 54 à 56 dollars par mois (560 dollars par année scolaire). Il estime qu'il s'agit d'un gros montant sur un budget. Il demande de se mettre à la place des familles monoparentales ou des familles ayant plusieurs enfants. Il ajoute s'être beaucoup inquiété au sujet de la sécurité de son fils lors de la première année et que la même inquiétude a été vécue par tous les autres parents de l'école de l'Altitude. Il ajoute que son fils est presque tous les jours en retard, que ce soit pour l'aller ou pour le retour. Le parent indique que la distance le séparant de l'école est de 4.8 kilomètres et dit ne pas comprendre pourquoi son fils n'a pas droit au transport scolaire.

Monsieur Bertrand mentionne que le fait d'offrir du transport en autobus jaune est vraiment une exception sur l'Île de Montréal. Seulement 4 écoles secondaires, pour l'ensemble des écoles de l'Île de Montréal, bénéficient du transport scolaire. Monsieur le DG réitère sa proposition d'organiser une rencontre avec quelques représentants. Il

soutient qu'il pourrait communiquer avec l'un d'entre eux pour prévoir une rencontre et pour pouvoir analyser un certain nombre de problématiques. Il dit comprendre qu'il y a peut-être des enjeux à certains endroits et propose qu'on regarde le tout de près avec l'équipe du transport scolaire. Madame la vice-présidente demande à monsieur Bertrand s'il serait favorable à ce que le CP lui fournisse les coordonnées du délégué de l'école de l'Altitude pour qu'il puisse communiquer avec lui et organiser une rencontre avec les parents de l'école en janvier prochain. Monsieur Bertrand répond affirmativement.

Un parent de l'école de l'Altitude mentionne qu'il aimerait que les parents de l'école soient informés à ce sujet par le délégué du CP ou par la présidence du CÉ car la communication a été difficile avec eux lors de la transmission de la lettre qu'ils avaient rédigée. Il ajoute que plus de 90 parents attendent une réponse et qu'ils sont dans le flou lorsqu'il n'y a pas de suivi. Madame la vice-présidente assure au parent qu'un suivi efficace sera effectué. Le délégué de l'école de l'Altitude précise avoir pris connaissance de la lettre le jeudi où s'est tenue la séance du CÉ et qu'il l'a transmise dès le samedi suivant. Il ajoute que le groupe de parents est présent au CP, une semaine plus tard, pour présenter son point de vue. Le directeur de l'école de l'Altitude, la présidente du CÉ et le délégué ont procédé à des échanges durant la fin de semaine pour accommoder les parents.

Monsieur le directeur général répond aux questions des membres du CP lui ayant été communiquées avant la tenue de la séance.

Il a été demandé à monsieur Bertrand quel est le délai moyen d'évaluation avant d'entamer un projet d'agrandissement ou de construction. Monsieur le DG mentionne que le CSS soumet une demande au ministère à l'automne lorsqu'il souhaite agrandir ou construire une école. Il y a un délai de six à sept mois pour évaluer le dossier. Le CSS reçoit normalement les autorisations pour agrandir ou construire une école au mois de mai. À partir de ce moment, il s'écoule environ quatre ans avant l'inauguration d'une école. On peut compter, par exemple, de dix-huit à vingt mois au niveau des appels d'offres des professionnels pour confectionner les plans et devis. Débute ensuite la construction en fonction de la taille de l'école. Il faut prévoir environ deux ans avec les études de sol et tous les enjeux qu'on vit actuellement. Il arrive parfois aussi qu'on doive construire durant la période hivernale, ce qui peut prolonger un peu les délais de construction ou d'agrandissement.

Il a été demandé à monsieur Bertrand quel est le délai moyen pour mettre un projet sur pause. Monsieur le DG mentionne que cette question fait référence aux huit projets d'agrandissements et de construction mis sur pause il y a environ six semaines. Tous les CÉ, les directions d'école et les élus ont été informés de la décision du ministère de l'Éducation de mettre sur pause, de concert avec le CSSMB, huit de ses vingt projets de construction. Il explique que 4 000 élèves de moins fréquentent le CSSMB depuis la pandémie, même si les frontières ont été rouvertes à l'immigration (de 75 000 élèves à 71 000 élèves). Le CSSMB a désactivé près de 1 000 élèves de ses listes de présences en début d'année, ce qui constitue du jamais vu. Il soutient qu'il s'agit d'élèves ayant déménagé vers la banlieue. On se retrouve avec une baisse drastique d'élèves pour huit de nos écoles. Prenant l'exemple de Mont-Royal et de l'Île-des-Sœurs, on a vu une baisse du nombre de groupes de 7 ou 8 groupes en l'espace de deux ans seulement. Avant de poursuivre ses projets d'agrandissement et de construction, on veut s'assurer de suivre l'évolution démographique. Vers la fin du mois d'avril, le ministère va produire une nouvelle planification démographique des élèves. Il fait toujours une prévision sur quatre ans. Le CSSMB veut être prudent et voir quelle sera cette nouvelle prévision démographique parce que, non seulement une baisse de clientèle a été vécue, mais une baisse de clientèle est annoncée pour plusieurs secteurs pour les quatre prochaines années. En fait, il s'agit des huit secteurs dont les projets ont été mis sur pause. Au mois de mai, on reprendra l'évaluation. Est-ce qu'on prolongera la mise sur pause de ces projets, est-ce qu'on en abandonnera certains ou est-ce qu'on poursuivra les démarches avec les autres? C'est vraiment au niveau de la prévision de la clientèle qu'on pourra prendre une décision. Concernant le délai moyen de prise de décision, monsieur Bertrand évoque le processus qui sera suivi au cours des prochaines semaines. Dans certains secteurs, on prévoit une

baisse de clientèle de près de 2 000 élèves d'ici quatre ans. Il s'agit d'une baisse quand même assez importante.

Monsieur le DG indique avoir reçu une question en lien avec le code argent, lorsque vient le temps d'évacuer les écoles. Toutes nos écoles sont accompagnées du SPVM, avec l'agent communautaire pour chaque secteur. Toutes nos écoles ont été en contact. Il ne reste qu'une ou deux écoles, sur les 102, devant recevoir la formation. Elles recevront la formation en janvier prochain. Il a été demandé à monsieur Bertrand si on pratique ou non le code argent avec les élèves. Il répond que le SPVM le fait de concert avec les différents milieux. Est-il mieux de faire une pratique ou de laisser l'information? Le choix est laissé au milieu. Dans le protocole du SPVM, que ce soit d'une façon ou d'une autre, les pratiques sont adéquates. On est bien accompagnés par le SPVM dans chacune de nos écoles afin que le personnel soit prêt à intervenir. Madame Naim précise qu'il s'agissait du code noir et que son appellation a été modifiée par le code argent. Elle résume qu'il n'y a pas de directives du CSSMB afin que toutes les écoles organisent des pratiques. Le SPVM va cibler certaines écoles ou certains milieux. Elle ajoute que l'école va décider de pratiquer ou non. Monsieur Bertrand confirme qu'il s'agit d'une collaboration avec les écoles concernées. Il ajoute que, d'une façon ou d'une autre, c'est conforme avec la procédure du SPVM. Madame Naim demande si cela s'applique pour le secondaire et le primaire. Monsieur le DG répond affirmativement.

Monsieur Bertrand mentionne que le gouvernement a annoncé un crédit de 200 dollars pour les écoles à projets particuliers. Il a été demandé à monsieur le DG pourquoi les crédits n'ont pas été appliqués en début d'année, pourquoi exiger que les parents payent et si tout le monde a été remboursé. Monsieur le DG indique que la directive reçue du ministère était datée du mois de septembre. Certaines écoles secondaires vont faire parvenir l'état de compte avec les bulletins dès le mois de juin ou de juillet. C'est vraiment différent d'un milieu à l'autre. Sur nos 14 écoles secondaires, toutes à l'exception de deux, ont appliqué un crédit aux parents lorsqu'est venu le temps d'effectuer le paiement des frais scolaires. Les parents des deux écoles pour lesquelles le crédit est en démarche seront remboursés dans un délai le plus court possible. L'opération est à 90% terminée mais il reste des remboursements à effectuer dans deux écoles. C'est une première année. Il faut aussi savoir que le gouvernement l'alloue mais que cela sera basé sur la prise de présence officielle du 30 septembre. C'est à ce moment qu'il détermine qui aura accès aux 200 dollars même si le CSSMB l'a fait plus rapidement, dans certains cas, que le 30 septembre. Monsieur Bertrand répète qu'il s'agit d'une première année et qu'il sera plus facile, pour les années prochaines, d'appliquer beaucoup plus rapidement un crédit avec l'état de compte. Un délégué soutient que cela peut faire en sorte que le budget de certains parents soit serré. Il suggère qu'on offre aux parents de payer plus tard, une fois qu'on aura décidé s'ils ont droit ou non au crédit. Il déclare que cela ferait une différence pour une famille ayant plusieurs enfants de pouvoir payer le montant, sans les 200 dollars, et de les informer plus tard si elles ont à le déboursier. Monsieur le DG se dit tout à fait d'accord. Comme il s'agissait d'une première année, et que la directive du ministère a été reçue au mois de septembre, plusieurs états de compte étaient déjà faits. L'an prochain, le CSSMB n'attendra pas de confirmation car il saura déjà qu'un montant de 200 dollars s'applique. Le crédit va venir s'appliquer pour les programmes particuliers reconnus dès qu'il y aura facturation. Les parents n'auront pas à déboursier ce montant de 200 dollars. Le CSSMB préfère appliquer un crédit plutôt que d'effectuer des remboursements. Il s'agit d'une opération beaucoup plus simple pour lui. Le CSSMB n'attendra pas au 30 septembre, même si le ministère va lui transférer l'argent après avoir effectué une cueillette d'information. Il va traiter cela très rapidement. Cela va apparaître immédiatement à l'état de compte des gens ayant des programmes particuliers.

Monsieur Bertrand indique qu'une question relative au plomb dans l'eau des écoles lui a été soumise. Il souligne avoir déjà visité le CP, l'année dernière, afin d'entretenir les membres du CP à ce sujet et qu'il résumera volontiers la situation pour le bénéfice des nouveaux membres, tout en leur présentant une mise à jour. Il déclare que toute l'eau consommée par nos élèves est potable. On a fermé les fontaines présentant des problématiques particulières. Le Service des ressources matérielles du CSSMB fait des

interventions toutes les semaines pour remplacer un certain nombre de fontaines. On s'assure d'effectuer des tests après avoir remplacés certaines fontaines. Tous les lavabos des établissements, qu'ils soient dans les salles de classe, par exemple, ou dans les vestiaires, ne sont pas des endroits pour s'approvisionner en eau. Le document du ministère de l'Éducation est clair à ce sujet, les lavabos sont destinés au lavage des mains uniquement. Monsieur le DG confirme que les endroits ayant été identifiés pour prendre de l'eau sont conformes dans toutes les écoles primaires et secondaires. L'an dernier, le CSSMB a installé 497 filtres à des endroits où il y avait des problématiques. Le CSSMB s'est même assuré d'installer des compteurs d'eau à tous les endroits où des filtres avaient été installés pour s'assurer de les remplacer avant la fin de leur durée de vie. Une commande avait même été faite en double pour s'assurer de ne pas être en rupture de stock. Le CSSMB avait effectué un échantillonnage de l'ensemble de ses établissements en 2019. Tous les établissements étaient conformes. La norme du plomb dans l'eau était alors de 10 microgrammes par litre d'eau qu'on prenait après avoir laissé couler l'eau pendant 5 minutes. Le ministère de l'Éducation a changé cette norme en la faisant passer de 10 à 5 microgrammes par litre d'eau qu'il fallait alors prendre au moment de faire couler l'eau (PO). Ces changements de normes ont amené le CSSMB à effectuer plusieurs interventions dans ses écoles. Toutes les interventions ont été faites en fonction du guide du ministère et le CSSMB est conforme dans chacun des milieux. Les travaux du Service des ressources matérielles vont se poursuivre à certains endroits où les fontaines d'eau ont été fermées. Monsieur le DG soutient qu'il y a de l'eau en quantité suffisante dans les établissements du CSSMB. Madame la présidente demande qui a la responsabilité des changements de filtre, qui va les changer et quel est l'échéancier. Monsieur Bertrand répond que cela dépend du volume d'eau passant à l'intérieur du filtre. C'est la raison pour laquelle des compteurs d'eau ont été installés. Le Service des ressources matérielles est responsable de cette gestion. Il n'appartient pas à chaque concierge ou à chaque école de voir à cette gestion. C'est suivi de très près par l'équipe du Service des ressources matérielles du CSSMB. Monsieur Bertrand signale que tous les tests sont refaits lors, par exemple, de changements de filtres. Le CSSMB est équipé. On a des gens formés à l'interne pour refaire ces tests au fur et à mesure. Madame Naim demande si le CSSMB envoie des affiches aux écoles pour signaler que les lavabos ne fournissent pas d'eau potable et qu'ils ne servent qu'au lavage des mains. Elle demande si les écoles ont toutes les affiches nécessaires et si des vérifications sont effectuées afin de déterminer si elles sont bien placées. Monsieur le DG déclare que l'eau fournie par les lavabos n'est pas nécessairement toujours non potable. Il s'agit également d'une question d'hygiène car on peut aussi contaminer un lavabo en s'y lavant les mains. Le CSSMB effectue des rappels auprès des directions d'établissement car une affiche peut tomber ou se briser. On a des affiches en quantité au Service des ressources matérielles et les directions peuvent en faire la demande sans problème. On fait régulièrement des retours auprès des directions d'établissement. Monsieur Bertrand déclare qu'il pourra rappeler à l'ensemble des directions d'établissement de s'assurer que les affiches sont en place.

Un délégué demande à monsieur Bertrand combien d'équipements restent à corriger. Il mentionne qu'un point d'eau est fermé s'il n'est pas conforme. On va simplement permettre d'utiliser à nouveau l'équipement lorsqu'il a été remplacé. Le Service des ressources matérielles procède toutes les semaines à du remplacement ou à des améliorations du réseau de distribution. Il y a fermeture des fontaines en cas de non-conformité. Madame Naim, conclut que les fontaines non conformes sont donc fermées jusqu'à ce que celles-ci soient remplacées pour être conformes.

Monsieur le DG indique avoir reçu une autre question liée à des préoccupations des parents de l'école Saint-Clément-Ouest en lien avec une accumulation d'eau dans la cour d'école. Les gens identifiaient une lenteur du CSS dans son intervention. Monsieur Bertrand déclare que l'endroit est mal drainé et qu'il est situé très près des unités modulaires. On doit attendre de retirer les unités modulaires pour effectuer un drainage à cet endroit. Il s'agit de coûts importants de l'ordre d'environ un demi-million de dollars pour drainer toute cette surface. On ne peut pas procéder à l'intervention d'une partie de la cour tant qu'on n'aura pas retiré les unités modulaires. Considérant qu'une baisse de clientèle est observée dans le secteur de Mont-Royal, le CSSMB est en attente du mois de mai afin de savoir à quel

moment ces quatre unités pourront être retirées. L'équipe du CSSMB est déjà en préprojet pour prévoir le drainage et l'emménagement adéquat de la cour dès qu'il y aura un développement de ce côté. Une accumulation d'eau a été provoquée par un affaissement suite à un agrandissement. Le CSSMB est bien conscient de cette problématique. Monsieur le DG soutient qu'il pourra faire le lien avec la direction de l'école afin que cette problématique puisse être regardée avec le parent l'ayant adressée. Il mentionne que les coordonnées de ce parent pourront lui être communiquées et qu'il regardera comment transmettre toutes les informations aux parents de l'école Saint-Clément-Ouest pour travailler en collaboration avec eux. Le substitut de l'école Saint-Clément-Ouest mentionne que des petits budgets pourraient être dégagés, à travers la Fondation, et pourraient être utilisés pour tenter de rétablir la situation. Il demande si l'école pourrait avoir la latitude afin d'aller de l'avant avec un financement à l'interne. Monsieur le DG indique avoir lu qu'il semble y avoir des problèmes liés à une intervention de la part du CSSMB ou à des difficultés de pouvoir collaborer rapidement afin de mettre en place une sorte d'aménagement en lien avec la Fondation. Il propose au substitut d'avoir une discussion pour voir comment bien cerner la difficulté et voir comment pouvoir aider les parents de l'école Saint-Clément-Ouest afin de faire avancer le dossier.

Monsieur Bertrand mentionne qu'il semblait y avoir une problématique au niveau du portail de Mozaïk. Un parent a mentionné avoir reçu un message signalant que son enfant n'avait pas fait ses devoirs alors qu'il semblerait que ce message s'adressait à tous les élèves tandis que son enfant n'était pas concerné. Monsieur le DG indique avoir effectué quelques recherches. Il déclare que l'enseignant a la possibilité, dans Mozaïk-portail, d'écrire à un seul élève, à un groupe d'élèves ou d'écrire à tous les élèves. Les modalités permettent d'écrire à tout le monde. Il a également été demandé à monsieur Bertrand s'il est possible d'écrire à l'enseignant via Mozaïk-portail. Il répond affirmativement. Il suffit de cliquer sur le nom de l'enseignant et cela dirige directement vers son adresse courriel CSSMB. Il ajoute qu'il y a également une possibilité de regarder une vidéo de formation sur Mozaïk-portail. On y explique, à la neuvième minute, comment transmettre des messages à un enseignant.

Monsieur le DG signale avoir également reçu une question en lien avec les modifications de notes. Un article est paru dans le journal *La Presse* mentionnant que certains élèves bénéficient de modifications de notes. Monsieur Bertrand soutient que c'est comme si on venait prétendre qu'on nivelle par le bas les attentes parce qu'on modifie les notes des enfants. Au secteur jeune seulement du CSSMB (primaire et secondaire), on a près de 50 000 élèves dont environ 1 800 sont en modification d'exigences par rapport au programme de formation de l'école québécoise. Environ six ou sept élèves sont au secteur régulier. Il faut savoir que lorsqu'on vient modifier les attentes liées au programme de formation de l'école québécoise, cela arrive après un processus bien documenté. On peut penser, par exemple, aux élèves qui fréquentent l'école John-F.-Kennedy (environ 230 élèves). Dans certains cas, des élèves rencontrent des difficultés assez marquées. Aussi, dans certains cas, des élèves ont plus de deux ans de retard. Monsieur Bertrand soutient qu'il est certain, dans ces circonstances, que des modifications sont apportées au niveau des attentes et des exigences. C'est intégré à l'intérieur d'un plan d'intervention et des actions qui sont posées. Les modifications sont faites en suivant un protocole et en suivant les directives du ministère à cet égard. Il s'agit d'un processus très structuré.

Il est demandé à monsieur Bertrand s'il est possible de faire des démarches pour autoriser des débits automatiques (prélèvements bancaires) du compte des parents pour payer le Service de garde. Monsieur le DG répond que 90 à 95% des frais récoltés des Services de garde le sont par débit et par internet. On n'a presque plus de paiement par chèque ou comptant. Madame la vice-présidente demande s'il est possible de payer par prélèvement automatique. Monsieur Bertrand mentionne que le problème se situe au niveau de la fréquentation. Il peut arriver des événements faisant en sorte que le montant n'est peut-être pas le même chaque mois en fonction du nombre de jours, du nombre de semaines ou des journées pédagogiques. Monsieur Bertrand propose de se renseigner auprès du Service des ressources financières du CSSMB pour vérifier s'il y aurait moyen d'effectuer un prélèvement en fonction de la facture qui est ajustée à chaque mois ou en fonction des

calendriers de paiement. Il propose de communiquer la réponse qu'il obtiendra du Service des ressources financières du CSSMB au CP.

Un délégué évoque les berlines. Il soutient que des enfants en situation de handicap utilisent ces berlines. Il mentionne que les berlines appartiennent à des entreprises privées qui travaillent en partenariat avec les CSS. Il ajoute que les chauffeurs de ces berlines ne sont pas sensibilisés à la clientèle et qu'on rencontre beaucoup de problèmes de comportement. Par exemple, les chauffeurs ne disent pas bonjour aux enfants qu'ils accueillent parce que ceux-ci ne comprennent pas, selon eux. Il déclare que la première communication pouvant mettre l'enfant dans un bon élan pour commencer sa journée est inexistante. Il ajoute qu'il n'y a aucun questionnement lorsqu'une situation particulière arrive et donne l'exemple d'une petite fille, déficiente intellectuelle non verbale, qui aurait commencé à se déshabiller dans la berline. Le chauffeur n'y aurait prêté aucune attention car, pour lui, il s'agit d'un enfant n'allant pas bien mentalement. Il soutient que l'enfant se déshabille parce qu'il a chaud et qu'il faudrait peut-être baisser les fenêtres ou baisser le chauffage. Le délégué suggère la création de capsules d'information et de sensibilisation pour les chauffeurs afin que les choses se passent bien et pour que les élèves puissent avoir une meilleure atmosphère avant d'arriver à l'école. Il ajoute qu'il faut faire comprendre aux chauffeurs que ce n'est pas parce qu'on est déficient intellectuel, ou qu'on est non-verbal, que nos comportements sont irrationnels. Il soutient qu'il serait bon de sensibiliser les partenaires du CSSMB à cette réalité. Monsieur Bertrand répond que le CSSMB le fait. Il invite les parents à communiquer avec les responsables du Service du transport scolaire lorsqu'il y a une problématique. Ils seront en mesure de répondre aux questions et de corriger un certain nombre de problématiques. Monsieur le DG signale qu'on est en pénurie de conducteurs d'autobus partout au Québec, en ce moment. Il s'agit d'une réalité à laquelle le CSSMB fait face. Il ajoute qu'il ne faut pas hésiter à signaler un problème ou une observation pour qu'une intervention puisse être effectuée immédiatement. Il y a aussi de nouveaux conducteurs d'autobus et des gens qui vont quitter. De la sensibilisation se fait. Le délégué mentionne que la centrale des berlines est difficilement rejoignable. Il relate que les chauffeurs ne devraient pas, normalement, avoir à répondre au téléphone lorsqu'un parent a un empêchement et qu'il ne peut pas récupérer son enfant. Il soutient que c'est la centrale qu'il faut contacter afin de signaler le problème. Il affirme que personne ne répond à la centrale et qu'on tombe directement sur le répondeur. Il ajoute que les parents ne sont pas rappelés non plus. Il déclare que les parents sont obligés de prendre le numéro de téléphone du chauffeur afin de le contacter directement, ce qui n'est pas sécuritaire. Monsieur Bertrand indique prendre bonne note de cette remarque et qu'un suivi sera effectué dès le lendemain à ce sujet.

Au sujet des fermetures d'écoles en raison des tempêtes de neige, monsieur Bertrand mentionne que c'est à 5 heures du matin que tous les CSS de l'Île de Montréal se réunissent pour prendre une décision concertée après recommandation des transporteurs. Aussitôt la décision prise, celle-ci est communiquée sur le site web du CSSMB. Un délégué demande s'il serait possible de revenir avec l'application annonçant les fermetures qu'il trouvait très pratique. Monsieur le DG répond qu'il est quand même assez rapide d'obtenir l'information en visitant le site web du CSSMB. Il mentionne que des parents oublièrent de déconnecter l'application et que cela réveillait des gens durant la nuit. Quelques problématiques du genre étaient liées à l'application.

Monsieur Bertrand remercie les membres du CP pour leur implication et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/22-12/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité,
par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DG DU CSSMB**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2022**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 7 NOVEMBRE 2022**
- 6. ÉLECTION DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
- 7. CONSULTATION**
 - 7.1. École Victor-Thérien – Modification d'un acte d'établissement (retour : 16 décembre 2022)
 - 7.1.1 Résolution
 - 7.2. Centre d'éducation des adultes de LaSalle – Modification à l'acte d'établissement (retour : 16 décembre 2022)
 - 7.2.1. Résolution
- 8. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 8.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2022)
 - 8.2. Plomb dans l'eau des écoles
 - 8.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 8.3.1. Résolution
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1. Correspondance
- 10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
 - 10.1. Sous-comité concernant les élèves à besoins particuliers
- 11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES**
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION**
- 14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 15. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
- 16. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 17. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 17.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du CP
 - 17.2. Bilan financier du CP
 - 17.3. Prévisions budgétaires 2022-2023 du CP
- 18. VARIA**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (26 JANVIER 2023)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2022

(CP/22-12/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta, secondé par monsieur Abdallah Brahim, **et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 16 novembre 2022 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Romain Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 7 NOVEMBRE 2022

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 7 novembre 2022.

6. ÉLECTION DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame la présidente annonce que madame Annie Arsenault a été contrainte de démissionner de sa fonction de coordonnatrice du Comité intégration et conférences du CP. En conséquence, une nouvelle élection s'avère nécessaire afin de combler ce poste vacant.

Madame Naim indique que madame Bianca Nugent s'est déjà proposée afin d'assumer cette fonction. Madame Raymonde Gomis l'assistera au sein de ce comité.

(CP/22-12/03)

Madame BIANCA NUGENT étant la seule candidate en lice, elle est déclarée élue **par acclamation** au poste de **COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES DU CP 2022-2023**.

7. CONSULTATIONS

7.1. ÉCOLE VICTOR-THÉRIEN – MODIFICATION D'UN ACTE D'ÉTABLISSEMENT (Retour : 16 décembre 2022)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

7.1.1. Résolution

(CP/22-12/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA22/23-10-039 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 18 octobre 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien ainsi qu'auprès du Comité de parents ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique édicte que l'école est établie par le Centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2021, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys a fait l'acquisition d'un édifice de la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE la direction de l'Organisation scolaire a proposé un nom temporaire cet édifice : édifice Lachine ;

ATTENDU QUE le ralentissement de la croissance attendue du nombre d'élèves dans Lachine permet le report du redécoupage des territoires d'appartenance des écoles du secteur ;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles pourrait optimiser les travaux devant être réalisés à l'école Victor-Thérien, si tous les élèves étaient relocalisés dans un autre édifice ;

ATTENDU QUE l'édifice Lachine pourrait accueillir tous les élèves de l'école Victor-Thérien dès la rentrée scolaire 2023-2024 ;

ATTENDU la présentation faite aux membres du Conseil d'établissement par le Service des ressources matérielles et le service de l'Organisation scolaire, lors de la séance du 8 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien recommande le jumelage de l'édifice Lachine à l'école Victor-Thérien pendant la durée des travaux, afin de favoriser les apprentissages dans un environnement adéquat dès la rentrée scolaire 2023-2024 et de permettre l'optimisation des travaux prévus ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE le retour de cette consultation a été fixé au 16 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Codère, secondé par madame Aurora Bétancourt et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter la modification d'un acte d'établissement de l'école Victor-Thérien telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB, avec les recommandations suivantes :

- **QUE** l'horaire scolaire soit légèrement décalé afin que les classes débutent à 8h ou 8h05 plutôt que 7h45, afin de tenir compte du délai de transport additionnel tout en essayant de rester légèrement décalés par rapport aux écoles avoisinantes pour ne pas créer de congestion. Il faudrait évidemment que les horaires d'autobus reflètent ce nouvel horaire scolaire, dans le but d'éviter que les enfants doivent se lever encore plus tôt;
- **QUE** les parents, la direction et le personnel souhaitent également obtenir un maximum de réponses à l'ensemble de leurs questions d'ici le mois de février, afin de pouvoir aborder des périodes comme celle des choix école ou des mouvements de personnel en toute connaissance de cause, ce qui favorisera le maintien en place de l'ensemble du groupe Victor-Thérien (personnel et élèves).

(Proposé par monsieur Jean-François Codère, secondé par madame Aurora Bétancourt – Proposition adoptée à l'unanimité)

7.2. CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LASALLE – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (Retour : 16 décembre 2022)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

7.2.1. Résolution

(CP/22-12/05)

ATTENDU QUE l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique édicte que, pour les centres, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition du centre et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense ;

ATTENDU QUE les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du conseil d'établissement ;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du comité de parents ;

ATTENDU QUE le Centre d'éducation des adultes de LaSalle observe une diminution du nombre d'inscriptions depuis six années, à l'édifice Clément ;

ATTENDU QUE le Centre d'éducation des adultes de LaSalle est constitué de 3 édifices et que, à la suite d'une réorganisation des services, l'édifice Clément serait vacant ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite optimiser son parc immobilier afin de mieux répondre aux besoins des élèves ;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE le retour de cette consultation a été fixé au 16 décembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification à l'acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes de LaSalle telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire du CSSMB.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

8. SUIVIS ET INFORMATIONS

8.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2022)

Mesdames **Aurora Bétancourt, Kathlene Marcelo-Vidal, Mardine Toussaint** ainsi que messieurs **Bachar Saouaf, Abdallah Brahimi** et **Xiaozhou Zhou** font part de leur intérêt à assister au congrès.

Madame la présidente annonce qu'une résolution sera rédigée en janvier prochain afin d'adopter l'envoi des participants du CP au prochain congrès annuel de l'Institut TA.

Il est mentionné que deux membres du CCSÉHDAA se sont montrés intéressés à participer au congrès de l'Institut TA. Madame la présidente indique ne pas encore avoir reçu de réponse à la question de savoir si un transfert d'argent peut s'effectuer entre le CCSÉHDAA et le CP.

8.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame la présidente rappelle que les membres du CP ont convenu d'attendre d'avoir pris connaissance des explications et informations que fournira monsieur Dominic Bertrand en lien avec le dossier du plomb dans l'eau des écoles avant de statuer si la création d'un sous-comité s'avèrera nécessaire.

Un délégué soutient qu'il avait été signalé que certains points d'eau n'étaient toujours pas conformes suite à l'installation de filtres. Il mentionne qu'il aimerait qu'une vérification soit effectuée à ce niveau. Il ajoute en avoir discuté avec la direction de son établissement et que celle-ci lui a répondu que cela n'était pas possible. Madame la présidente indique prendre note de ce commentaire.

Un délégué demande si ce dossier sera fermé ou si aucun suivi ne sera plus effectué advenant qu'aucun sous-comité ne soit formé. Madame la vice-présidente répond que le CP pourra toujours suivre ce dossier et vérifier auprès du CSS si tout va bien. Madame Naim rappelle qu'un délégué désirait aller plus loin dans le dossier. Elle mentionne qu'il désirait que les filtres des lavabos destinés au lavage des mains soient également changés. Madame la présidente ajoute qu'il ne s'agit pas d'une directive du ministère. Le délégué était également en faveur du changement de la tuyauterie afin que le taux de plomb dans l'eau soit inférieur aux 5 microgrammes par litre d'eau recommandés par le ministère.

Madame la présidente soutient qu'un sous-comité devrait penser à des solutions concrètes supplémentaires que pourrait prendre le CSSMB. Elle indique que les directives du ministère ont été respectées et mentionne ne pas savoir ce que le CP pourrait suggérer d'autre pour améliorer la situation.

Madame la vice-présidente signale que le délégué a soumis une demande d'accès à l'information au CSSMB afin d'obtenir les derniers résultats des tests effectués. Elle ajoute qu'il s'agit d'un dossier en continu.

Un délégué souligne qu'aucune affiche n'indique que le lavabo du gymnase de son établissement ne doit servir qu'au lavage des mains. Madame la présidente demande au délégué s'il a signalé cette situation à la direction de son établissement. Il répond par la négative. Elle mentionne qu'il s'agit d'une question pouvant être discutée avec la direction de son école dans un premier temps. Celle-ci pourra mentionner si la raison de l'absence d'affiche est due au fait que l'eau de ce lavabo est buvable ou si l'affiche est tombée et aurait besoin d'être remplacée. Par la suite, cette situation pourra être adressée à monsieur Bertrand si personne n'a la réponse à savoir si l'eau est buvable ou s'il y a un problème.

Un délégué soutient qu'il reste encore une quarantaine d'équipements à vérifier. Madame Naim mentionne que l'accès à ceux-ci est condamné jusqu'à ce que ces vérifications aient été effectuées.

Un délégué déclare que des certificats d'analyse furent communiqués, en 2020, suite à une étude effectuée par une firme extérieure. Elle demande si le CP pourrait retrouver ces certificats et les communiquer à ses membres. Madame la vice-présidente répond affirmativement. Le délégué soutient que ces certificats sont détaillés. Il ajoute que les membres pourront ensuite les comparer avec les plus récents afin de déterminer les corrections ayant été apportées. Madame Eshaghpour indique avoir toutes ces informations en sa possession et qu'elle les communiquera à la présidence du CP.

8.3. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX

Madame la vice-présidente rappelle que les membres du CP avaient convenu de retravailler, en janvier, certaines recommandations du projet de résolution leur ayant été présenté par le sous-comité en charge de ce dossier.

8.3.1. Résolution

Le point est reporté.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Katherie Rochette mentionne qu'il est nécessaire de créer un sous-comité pour discuter des élèves à besoins particuliers, quels que soient les besoins parce qu'un élève n'est pas nécessairement considéré HDAA par le CSSMB s'il n'a pas de plan d'intervention ou s'il n'a pas de code. Elle ajoute que l'élève peut malgré tout avoir des besoins. Madame Rochette dit penser qu'il y a un travail à faire du côté du CP pour voir comment aider ou améliorer les services ainsi que le guide destiné aux parents qui sera probablement révisé.

10.1. SOUS-COMITÉ CONCERNANT LES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

(CP/22-12/06)

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers, composé des membres suivants :

- Madame **Katherie Rochette** (coordonnatrice)
- Monsieur **Bachar Saouaf**
- Monsieur **Anne-Hortense Ebena**
- Madame **Elham Eshaghpour**

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le point est reporté.

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Le point est reporté.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame la vice-présidente mentionne que madame Marcelo-Vidal va communiquer avec le CSSMB pour tenter de faire en sorte que le site internet du CSS offre une plus grande visibilité au CP. Madame la présidente indique que la coordonnatrice du Comité innovation et communication du CP parlait également de créer une page pour le CP sur Facebook. Elle ajoute que madame Marcelo-Vidal a d'autres idées dont elle pourra discuter lors de la séance du mois de janvier prochain.

14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le point est reporté.

15. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ

Mesdames Jawlakh et Eshaghpour ont rédigé un rapport de quatre pages résumant leurs activités. Ce rapport est disponible sur la page Teams du CP. Madame Jawlakh invite les membres à prendre connaissance de ce rapport afin d'éviter de répéter son contenu en séance.

Madame Jawlakh annonce que la FCPQ organise une journée de mobilisation à Montréal (école secondaire d'Anjou), le 21 janvier 2023 (de 9 heures à 14 heures). Il y aura des conférences gratuites, des rencontres avec les OSBL de la région et une pièce de théâtre qui touche le sujet de l'intimidation : « *Un parent presque parfait* ». Il y aura de 200 à 300 places pour les parents. Madame Jawlakh ajoute qu'il faut réserver les places immédiatement. Le lunch (25 \$) n'est pas inclus, mais peut être réservé jusqu'à une semaine d'avance. Elle précise que les conférences traiteront des sujets suivants : le projet éducatif, le traitement des plaintes et le protecteur de l'élève, les actualités et les enjeux en éducation, le stress et l'anxiété chez les jeunes, l'intimidation et la violence, le plan d'intervention. Tous les parents ayant des enfants fréquentant une école publique sont invités gratuitement à cette journée de mobilisation. Une invitation leur sera communiquée. Madame Jawlakh indique que la FCPQ a rédigé des lettres que la présidence du CP pourra faire parvenir au CSSMB afin qu'il les communique aux parents. Elle ajoute que la FCPQ a également préparé des lettres individuelles pour les écoles. Celles-ci sont disponibles sur la page Teams du CP. Elle relate qu'une lettre peut être envoyée à sa direction d'établissement si l'école n'a pas fait parvenir l'invitation à ses parents. Madame Jawlakh indique que la lettre contient un lien permettant aux parents de s'inscrire directement (<https://www.eventbrite.ca/e/billets-journee-de-mobilisation-montreal-21-janvier-2023-475157568077?aff=ebdssbdestsearch>).

Madame Jawlakh indique que la FCPQ présentera une série de conférences à partir du mois de janvier. Elle mentionne une conférence traitant de la transition du primaire vers le secondaire (11 janvier 2023), une conférence visant à apprendre à mieux comprendre le fonctionnement du cerveau pour maximiser l'apprentissage de l'enfant (18 janvier 2023), une conférence traitant de la cyberintimidation (25 janvier 2023), une conférence traitant de la coparentalité suivant une séparation (1^{er} février 2023). Il y aura aussi un Tonif en direct. Il s'agit d'un coaching motivationnel pour les parents engagés (7 février 2023). Madame Jawlakh précise qu'il en coûte normalement 25 dollars pour assister à ces conférences mais que le CP a reçu une vingtaine de billets gratuits. Elle invite les membres

gratuits à lui écrire afin d'obtenir une de ces places gratuites. Le Tonif est gratuit. On peut s'y inscrire directement sur le site web de la FCPQ (www.fcpq.qc.ca).

Madame Jawlakh indique que les membres de la FCPQ ont également parlé du protecteur national de l'élève lors du Conseil général. Auparavant, chaque CSS se dotait d'un protecteur de l'élève. Désormais, il y aura un protecteur national et des protecteurs régionaux. Le premier protecteur national des élèves (PNÉ) a été nommé et il est venu faire sa première présentation publique à la FCPQ. Il a parlé des procédures actuelles en matière de plaintes. Celles-ci sont trop longues et trop compliquées. Le processus est méconnu des parents. Les délais de traitement sont interminables. Les protecteurs ne sont pas formés et il existe un manque de partage d'expertise entre eux. Madame Jawlakh relate que le protecteur national de l'élève a parlé de la nouvelle procédure qui sera en place à partir du mois de juillet prochain. La nouvelle procédure en lien avec les plaintes ne comportera que trois étapes. Dans un premier temps, il faudra s'adresser au personnel concerné et à la direction d'établissement selon un principe de subsidiarité. Le délai de traitement sera de dix jours. Madame Jawlakh souligne que le plaignant pourra ensuite s'adresser à un responsable du traitement des plaintes s'il n'a pas reçu de réponse dans les dix jours. Advenant que le responsable du traitement des plaintes ne donne pas de réponse dans les 15 jours, le plaignant peut alors s'adresser au protecteur régional de l'élève. Les protecteurs régionaux de l'élève seront nommés à la suite de la recommandation du protecteur national de l'élève. Madame Jawlakh ajoute qu'on parle également des plaintes et des signalements de nature sexuelle dans la procédure. Pour certaines plaintes visant des personnes haut placées, il n'y aura pas besoin de passer par les étapes 1 et 2. Le plaignant (n'importe qui) pourra immédiatement contacter le protecteur régional de l'élève. Ce genre de plainte sera traitée en urgence. Les CÉ, les CP et les conseils d'élèves pourront demander l'avis des protecteurs régionaux de l'élève. Dans le nouveau système, l'enfant (mineur) va pouvoir porter plainte. La plainte pourra être verbale. Les protecteurs régionaux de l'élève pourront assister le plaignant pour la rédaction de la plainte. Le protecteur national de l'élève pourra mener des enquêtes et assigner quelqu'un à témoigner. Les représailles et les entraves pourront entraîner des poursuites pénales.

Le protecteur national de l'élève ne pourra pas prendre un dossier de sa propre initiative. Il faudra qu'une plainte soit formulée avant qu'il se penche sur un dossier. Madame Jawlakh indique que le protecteur national de l'élève aura aussi un pouvoir de médiation. Elle relate que l'avocate de la FCPQ a soulevé le risque de conflit d'intérêt en demandant comment le protecteur national de l'élève pourra-t-il médier s'il doit prendre une décision finale.

16. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame la présidente a assisté à la séance du CA du 6 décembre 2022. Les membres du CA ont eu une pensée pour les événements tragiques du 6 décembre 1989. Madame Naim signale que la salle des commissaires s'appellera dorénavant la salle Diane Lamarche-Venne, en l'honneur de l'ancienne présidente du CSSMB qui fut en poste durant 25 ans. Il fut question des déficits des écoles qui ont été épongés par le CSSMB. Madame Naim explique que plusieurs écoles primaires ont été déficitaires à cause du Service de garde. Elle mentionne que les SDG ont été fermés durant la pandémie, tout en conservant le personnel. Madame la présidente signale que l'ouverture des groupes de maternelle 4 ans a été adoptée. Elle ajoute que le vice-président, monsieur Yan Ouellette, a démissionné afin de permettre un relève. Monsieur Jean-Philippe Blanchette assume désormais cette fonction. Madame Naim indique que le ministre de l'Éducation, monsieur Drainville, a visité l'école Très-Saint-Sacrement. Il fut question des huit projets ayant été mis sur pause ainsi que du bris de service pour les transports (pénurie de chauffeurs).

Madame Naim indique que la prochaine séance du CA se tiendra le 31 janvier 2023. Elle ajoute que trois postes seront en élection cette année au CA. Elle souligne que les candidats pour ces postes doivent faire partie du CP afin de pouvoir postuler.

17. MOT DE LA TRÉSORERIE

17.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU CP

Madame Marie-Hélène Leclerc confirme que le ministre de l'Éducation a effectivement visité l'école Très-Saint-Sacrement dont elle est la présidente du CÉ. Madame la trésorière présente à l'écran ses propositions de modifications de la Politique budgétaire du CP.

(CP/22-12/07)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh, secondée par monsieur Luc Michaud, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter le document *Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents* tel que modifié pour l'année scolaire 2022-2023.

(Proposé par madame Hala Jawlakh, secondée par monsieur Luc Michaud - Proposition adoptée à l'unanimité)

17.2. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière procède à la présentation du bilan financier 2021-2022 du CP.

(CP/22-12/08)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter le *bilan financier 2021-2022 du Comité de parents* tel que présenté.

(Proposé par monsieur Romain Nanta - Proposition adoptée à l'unanimité)

17.3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023 DU CP

Madame la trésorière présente à l'écran les prévisions budgétaires 2022-2023 du CP.

(CP/22-12/09)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Xiaozhou Zhou, secondé par madame Aurora Bétancourt, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter les *prévisions budgétaires 2022-2023 du Comité de parents* telles que présentées pour l'année scolaire 2022-2023.

(Proposé par monsieur Xiaozhou Zhou, secondé par madame Aurora Bétancourt - Proposition adoptée à l'unanimité)

18. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (26 JANVIER 2023)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 30.

Madame Tania Naim,
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 15 DÉCEMBRE 2022 – CP
/rm